

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 03308

Numéro SIREN : 789 660 925

Nom ou dénomination : SALES FOR U

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2021 sous le numéro de dépôt 11367

## IDENTIFICATION

**M ABBI OTMANE**  
9 Rue Des Glycines  
34230 LE POUGET  
FRANCE

N° d'adhérent : 20133470331818

Pour le compte de :  
**SARL SALES FOR U**  
9 RUE DES GLYCINES  
34230 LE POUGET

N° SIREN : 789 660 925  
Période déclarée : 2019  
Date limite de dépôt : 20/05/2020

## ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

**Formulaire N° 2065** (*Applicable à compter du 31/12/2019*)  
**Annexe N° 2065-BIS** (*Applicable à compter du 31/12/2018*)  
**Annexe N° 2033-A** (*Applicable à compter du 31/12/2017*)  
**Annexe N° 2033-B** (*Applicable à compter du 31/12/2019*)  
**Annexe N° 2033-C** (*Applicable à compter du 31/12/2019*)  
**Annexe N° 2033-D** (*Applicable à compter du 31/12/2019*)  
**Annexe N° 2033-E** (*Applicable à compter du 31/12/2019*)  
**Annexe N° 2033-F** (*Applicable à compter du 31/12/2017*)  
**Annexe N° 2033-G** (*Applicable à compter du 31/12/2017*)  
**Annexe N° 2059-H** (*Applicable à compter du 31/12/2017*)  
**Annexe N° 2059-I** (*Applicable à compter du 31/12/2017*)  
**Annexe N° 2069-RCI** (*Applicable à compter du 31/12/2019*)

# Impôt sur les sociétés

Oui

Adresse de messagerie

otmane.abbi@wanadoo.fr

## 2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie

9 Rue des Glycines

Code postal

34230

Ville **Le Pouget**

Pays **FRANCE**

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%

Bénéfice imposable à 28%

Déficit (report du 2033-B)

0

Bénéfice imposable à 15%

24 882

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

CIEL

S'agit-il d'un comptable salarié (S) ou indépendant (I)

S

Forme juridique ou titre

Nom et prénom ou dénomination

ABBI Otmane

Qualité et fonction ou complément de dénomination

Gérant

Numéro, type et nom de voie

9 Rue des Glycines

Code postal

34230

Ville **Le Pouget**

N° téléphone

0613717063

Pays **FRANCE**

## Impôt sur les sociétés Annexe à la déclaration n° 2065

Montant global brut des distributions payées par la société elle-même	12 000
<b>Montant des revenus répartis (somme des montants ci-dessus)</b>	<b>12 000</b>
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'art. 158 CGI	12 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'art. 158 CGI	0

1	Titre	<b>Monsieur</b>		Nom, Prénom	<b>ABBI Otmane</b>
	Qualité				<b>Gerant</b>
	Numéro, type et nom de voie	<b>9 Rue des Glycines</b>			
	Complément de distribution			Lieu-dit, Hameau	
	Code postal	<b>34230</b>		Ville	<b>Le Pouget</b>
	Pays	<b>FRANCE</b>			

**SOMMES VERSÉES AU COURS DE LA PÉRIODE RETENUE POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS, A CHAQUE ASSOCIÉ, GÉRANT OU NON**

	Description		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	
1	Pour les SARL, nombre de parts de l'associé considéré	<b>10</b>		<b>2019</b>
	A titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	<b>1 250</b>		
	A titre de représentation, de missions et de déplacements			Remboursements
	A titre de frais professionnels autres			Remboursements
				<b>147</b>

Montant brut des salaires ( <i>hors apprentis et handicapés</i> )	27 300
---	--------

## Bilan simplifié

Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres			0
Immobilisations corporelles	3 733	3 621	112
Immobilisations financières (1)			0
<b>TOTAL I (5)</b>	<b>3 733</b>	<b>3 621</b>	<b>112</b>

### 2 - ACTIF CIRCULANT

Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production	51 618	5 212	46 406
Stocks marchandises			0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés	188 104		188 104
Créances autres (3)	28 318		28 318
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	49 603		49 603
Charges constatées d'avance			0
<b>TOTAL II</b>	<b>317 643</b>	<b>5 212</b>	<b>312 431</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	<b>321 376</b>	<b>8 833</b>	<b>312 543</b>

Capital social ou individuel			1 000
Réserve légale			100
Report à nouveau			4 167
Résultat de l'exercice			18 724
<b>TOTAL I</b>			<b>23 991</b>

### 3 - DETTES

Fournisseurs et comptes rattachés (4)			189 893
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))			98 659
<b>TOTAL III</b>			<b>288 552</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>			<b>312 543</b>

(2) Dont créances à plus d'un an

(5) Coût de revient des immobilisations  
acquises ou créées au cours de l'exercice 33 987

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs

(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations  
cédées au cours de l'exercice 33 987

Compte de résultat simplifié de l'exercice

Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires	1 724	419 758
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires		30 386
Autres produits				6 804
<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>				<b>456 948</b>

**CHARGES D'EXPLOITATION**

Achats de marchandises <i>(y compris droits de douane)</i>				334 018
Variation de stock <i>(marchandises)</i>				-17 600
Achats de matières premières et autres approvisionnements <i>(y compris droits de douane)</i>				4 628
Autres charges externes				65 512
		dont crédit-bail mobilier	6 086	
		dont crédit-bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés				916
		dont TP/CFE, CVAE	916	
Rémunérations du personnel				30 505
Charges sociales				10 748
Dotations aux amortissements				325
Dotations aux provisions				5 212
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>				<b>434 264</b>

**1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)**

Produits et charges divers	Produits financiers (III)			60
	Produits exceptionnels (IV)			34 081
	Charges financières (V)			
	Charges exceptionnelles (VI)			34 369
		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes <i>(art. 217 octies)</i>		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles <i>(art. 39 quinquies D)</i>		
	Impôts sur les bénéfices (VII)			3 732
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				<b>18 724</b>

18 724 0

**Réintégrations de l'exercice**

Impôts et taxes non déductibles				3 732
Réintégrations diverses				2 426
		dont intérêts excédentaires des comptes-courants d'associés		
		dont écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		

**1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS**

Bénéfice	Déficit
24 882	0

**2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS**

Bénéfice	Déficit
24 882	0



## Immobilisations Amortissements - Plus-values - Moins-values

Fonds commercial				0	
Autres				0	
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains				0	
Constructions				0	
Installations techniques matériel et outillage industriels				0	
Installations générales agencements divers				0	
Matériel de transport		33 987	33 987	0	
Autres immobilisations corporelles	3 723			3 723	
<b>Immobilisations financières</b>					
				0	
<b>TOTAL rubrique I</b>	<b>3 723</b>	<b>33 987</b>	<b>33 987</b>	<b>3 723</b>	<b>0</b>

Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements, aménagements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles		3 296	325		
<b>TOTAL rubrique II</b>		<b>3 296</b>	<b>325</b>	<b>0</b>	<b>3 6</b>

## Relevé des provisions Amortissements dérogatoires - Déficits reportables - Divers

Amortissements dérogatoires

Dont majorations exceptionnelles de 30%

Autres provisions réglementées

Sur immobilisations

Sur stocks et en cours

6 804

5 212

Sur comptes clients

Autres provisions pour dépréciation

**TOTAL**

Montant de la TVA collectée

117 208

Montant de la TVA déductible sur biens et services (*sauf immobilisations*)

60 529

## Contribution économique territoriale Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Effectif moyen du personnel		1
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		450 144
	<b>TOTAL 1</b>	<b>450 144</b>
<b>II - AUTRES PRODUITS À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>		
Variation positive des stocks		19 192
	<b>TOTAL 2</b>	<b>19 192</b>
<b>III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>		
Achats		338 646
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		64 262
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		1 250
	<b>TOTAL 3</b>	<b>404 158</b>
<b>IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>		
<b>Calcul de la valeur ajoutée</b> ( <i>Total 1 + Total 2 - Total 3</i> )		<b>65 178</b>
<b>V - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES</b>		
<b>Valeur ajoutée assujettie à la CVAE</b> <i>(à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C du formulaire n° 1329-DEF)</i>		<b>65 178</b>
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
Mono-établissement au sens de la CVAE	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence de la CVAE		450 144
Effectifs au sens de la CVAE		1
Période de référence	du <b>01/01/2019</b>	au <b>31/12/2019</b>

## Composition du capital social

### LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

100

1	Titre	<b>Monsieur</b>			
	Nom et prénom	<b>ABBI Otmane</b>		Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	<b>10</b>		Pourcentage de détention	<b>10,00%</b>
	Date de naissance	<b>25/07/1946</b>		Pays de naissance	<b>FRANCE</b>
	Code postal de naissance	<b>75010</b>		Commune de naissance	<b>PARIS</b>
	Numéro, type et nom de voie	<b>9 Rue des Glycines</b>			
	Complément de distribution			Lieu-dit, hameau	
	Code postal	<b>34230</b>		Ville	<b>Le Pouget</b>
	Pays	<b>FRANCE</b>			
<hr/>					
2	Titre	<b>Monsieur</b>			
	Nom et prénom	<b>ABBI Gilles</b>		Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	<b>90</b>		Pourcentage de détention	<b>90,00%</b>
	Date de naissance	<b>02/01/1966</b>		Pays de naissance	<b>FRANCE</b>
	Code postal de naissance	<b>92200</b>		Commune de naissance	<b>Neuilly s/Seine</b>
	Numéro, type et nom de voie	<b>4 Cours Saint Pierre</b>			
	Complément de distribution			Lieu-dit, hameau	
	Code postal	<b>77230</b>		Ville	<b>Rouvres</b>
	Pays	<b>FRANCE</b>			

## Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Obligation déclarative incombant à certains contribuables  
relevant de la direction des grandes entreprises  
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Obligation déclarative incombant à certains contribuables  
relevant de la direction des grandes entreprises  
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



## Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case



**SALES FOR U**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 1.000 euros**  
**Siège social : 9, rue des Glycines**  
**34230 - LE POUGET**  
**RCS. MONTPELLIER 789 660 925**  
**(2012 B 03308)**

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU**

**29 MAI 2020**

L'an Deux mille vingt, et le 29 Mai à Dix Huit heures les associés se sont réunis, 4 cours Saint Pierre à Rouvres 77230, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

**Sont présents**

- Monsieur Otmane ABBI – propriétaire de 10 parts sociales.
- Monsieur Gilles ABBI – propriétaire de 90 parts sociales.

Les associés présents disposent ensemble de 100 parts sur les 100 parts formant le capital de la société.

Monsieur Otmane ABBI préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- les copies des lettres de convocation
- le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial.
- le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par la réglementation ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées.
- Questions diverses.

Le Président donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

Plus personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

DA  
A.G.

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve, tels qu'ils sont présentés, les comptes de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial du gérant établi en application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale arrête le montant du résultat net, après déduction de l'impôt sur les bénéfices, de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à la somme de 18.724.15€ et décide de l'affecter de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice 2019 ...	18.724.15€
- Reprise du Report à nouveau – créateur -.....	4.166.81€
- A titre dividende la somme de	.....12.000.00€
- Nouveau report à nouveau.....	10.890.16€

Le montant du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élèvera donc à 12.000€ correspondant à un **dividende** par part de **120€** et sera mis en paiement à compter du 30 septembre 2020.

En application de l'article 243 bis du Code Général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende sera éligible à l'abattement de 40% dont bénéficient en vertu de l'article 158-3 du même code, les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, si celles-ci n'ont pas opté pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code Général des impôts

Il est également rappelé conformément à la loi, que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants

Exercice 2017 : 290€

Exercice 2018 : 120€

Exercice 2019 : 120€

**Revenu éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI**

**La proposition d'affectation du résultat, telle que reproduite ci-dessus a été adoptée à l'unanimité des associés.**

A. G.

GA



## QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du gérant sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, prend acte, en tant que de besoin, de la poursuite d'une convention réglementée au cours de l'exercice.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés présents.

**Le Gérant**

*Arnaud ARBON*

**Les associés**

*A. G.*

*ARBON*